

## **5. LA DISTANCE CROISSANTE ENTRE LE MOUVEMENT DES FEMMES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE : RÉFLEXIONS SUR LE CAS DU QUÉBEC VU DEPUIS LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

**Suzanne TREMBLAY, UQAC**

**Pierre-André TREMBLAY, UQAC**

**Josie-Ann BONNEAU, UQAC**

**Danielle MALTAIS, UQAC**

**Marielle TREMBLAY, UQAC**

Les utopies n'ont plus bonne presse. À l'aube de la domination du capitalisme, elles ont été des tentatives littéraires pour tracer le portrait d'une bonne société. Le jeu de mots de Thomas More, qui jumelait la société « de nulle part » (u-topie) et la « bonne » société » (eu-topie) montre que cette société idéale différait de la société existante; dès cette époque, tracer l'image d'une utopie sert donc à affirmer qu'*un autre monde est possible*. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, aux images littéraires s'ajoutent les tentatives de réalisation concrète de ces formes conceptuelles de société, généralement basées sur des principes opposés à ceux de la société industrielle. Certains y voient l'origine de l'économie solidaire (Laville, Lévesque, Mendell, 2006) et des « communautés intentionnelles » dont Case (1979) a montré la popularité jusque très tard dans le XX<sup>ème</sup> siècle. Mais celui-ci a aussi été marqué par des utopies négatives, des *dystopies* qui laissent entendre que le futur risque d'être moins rose qu'on ne l'avait imaginé. Le pessimisme d'Huxley, celui d'Orwell ou d'une bonne partie de la science-fiction s'appuyaient sur des tendances aisément perceptibles de manipulation des consciences, de domination anti-démocratique, de dégradation environnementale.

Aux sociétés idéales, on peut donc opposer des sociétés effrayantes, les unes et les autres pouvant se réclamer de possibilités réelles. Deux réactions sont alors possibles : la première est l'invocation marxienne de la science et de l'étude objective de la réalité, seul moyen de départager les principes justes des imaginations délirantes ; c'est l'idée du « socialisme scientifique ». La seconde est le refus d'un projet ultime au profit d'une politique des petits pas, ce qu'on pourrait appeler le repli pragmatique (Tremblay, 2007) qui mène sans doute aux fréquentes plaintes sur l'absence d'un projet de société mobilisateur.

Les utopies ont donc au moins trois utilités. Aux sciences sociales, elles servent d'« expériences de pensée » permettant d'explorer les relations entre les diverses facettes de la vie sociale. C'est l'utopie comme « reconstitution imaginaire de la société » (Levitas, 2012). À l'action sociale, elles servent à donner un but, à justifier une action, à identifier le souhaitable et le possible. Enfin, ce qui permet de lier les deux fonctions précédentes, les utopies peuvent aussi être des efforts

concrets, empiriques, de réalisation d'une société meilleure. Cela ne signifie pas nécessairement un bouleversement total de la société actuelle. Il peut ne s'agir que d'une action partielle, à petite échelle. C'est ce que Wright appelle les « utopies réelles », dont le trait marquant est cependant moins les limites qu'elles posent que le fait qu'elles soient des *processus* plus que des œuvres achevées. Les analyser comme des dynamiques de changement oblige alors à s'interroger sur les priorités et les causalités dans la réalisation des volontés de changement, ce qui s'impose moins lorsqu'il ne s'agit que d'une société idéale théorique.

Ces utopies concrètes ne peuvent donc négliger les dimensions économiques de l'activité humaine, car l'économie (c'est-à-dire la production, la circulation et la consommation des biens et des services) est un aspect nécessaire de toute vie sociale. C'est fréquemment à propos de cette dimension que se fera le test de la viabilité des utopies<sup>24</sup> En d'autres termes, toutes les utopies *réelles* ont nécessairement un volet économique, bien qu'il ne soit pas toujours évident.

On peut en dire autant des mouvements sociaux. Trop souvent décrits comme uniquement réactifs et protestataires, ils ont pourtant un volet « positif », qui indique – parfois en creux – ce que le mouvement recherche et désire, et pas seulement ce à quoi il s'oppose. On peut penser que plus un mouvement sera « général » (Blumer, 1951), plus cette dimension « affirmative » aura de l'importance, car plus complexes et englobants seront les enjeux soulevés.

C'est évidemment le cas du mouvement des femmes. Touchant à une dimension ontologique de l'existence sociale, ses actions ont aussi trait à l'économie, comme on l'a vu dans les grands débats sur le travail domestique<sup>25</sup>, mais cela ne s'arrête pas là. Depuis quelques décennies, les relations qui se sont tissées entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire offrent une belle occasion d'observer comment peuvent s'établir les rapports entre action économique et efforts pour modifier les bases structurelles de l'organisation sociale. La question qui se pose alors est la suivante : l'économie sociale et solidaire proposée par le mouvement des femmes est-elle devenue une utopie hors de portée ? L'utopie est considérée ici comme le projet d'une autre économie, c'est-à-dire une économie hétérodoxe basée sur la rentabilité sociale plutôt que seulement financière. Il s'agit d'une économie qui tend à réunifier les dimensions sociale et économique, une économie socialement encadrée et considérée comme une dimension du social (Granovetter, 2008; Tremblay, 2014 : 159). Dans cette perspective, ce texte présente une réflexion sur l'utopie économique que représente l'économie sociale et solidaire portée par le mouvement des femmes.

Au Québec, leurs liens remontent à 1995 lors de la Marche des femmes contre la violence et la pauvreté, dite « Marche du pain et des roses ». Cette marche s'était faite porteuse de plusieurs revendications. La plus célèbre fut de mettre en place des *infrastructures sociales* afin de combattre les inégalités et d'améliorer la qualité de vie des femmes. L'économie sociale et solidaire y représentait alors un projet de société critique de l'économie marchande et publique

<sup>24</sup> Comme le rappelle Wright (2010 : 20), on peut hiérarchiser les critères d'évaluation des alternatives sociales : 1) sont-elles désirables ?; 2) sont-elles viables ?; 3) sont-elles réalisables ?

<sup>25</sup> Dans une bibliographie croissante sur le féminisme et l'économie, on retiendra la revue *Feminist economics* publiée depuis 1994.

(Bélanger et Fournier, 1997; Belleau, 1997) et était vue comme un moyen pour les femmes et les communautés de prendre les rênes du développement social en favorisant la solidarité et l'équité.

Faisant écho aux revendications du mouvement des femmes, le gouvernement du Québec s'engage en 1995 à développer l'économie sociale et solidaire en y investissant 225 millions de dollars sur 5 ans (COCES, 1996). Malgré certains doutes, la plupart des groupes de femmes ont été enthousiastes à l'idée du support étatique à l'économie sociale et solidaire (Côté, 2011) et se sont alors impliqués (sauf ceux de la région de Montréal) au sein des instances régionales et locales mises en place pour dialoguer avec l'État en matière d'économie sociale et solidaire. Près de 20 ans plus tard, le rapport entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes est encore complexe et s'appréhende en termes de distance plutôt qu'en termes de collaboration. Les interprétations que proposent les groupes de femmes des modalités et motivations entourant leur participation, puis leur retrait de l'économie sociale ont été documentées et supportent la thèse de la mise à l'écart et du retrait stratégique (Côté, 2011).

D'assez nombreuses recherches ont été faites sur les femmes et l'économie sociale et solidaire. Elles se sont surtout attachées à comprendre la place des personnes dans le marché sexué du travail, à saisir les discriminations auxquelles elles font face et que pourraient redresser les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elles interrogent les possibilités que recèlent ces entreprises sur le plan de l'autonomie financière et de l'empowerment individuel<sup>26</sup>. Mais très peu de recherches se sont consacrées au *mouvement* des femmes et à son rapport à l'économie sociale et solidaire. C'est là l'objet du présent article. Il découle de l'analyse préliminaire d'entrevues avec des informatrices qui ont été (et sont encore) des témoins privilégiées des vingt dernières années du mouvement des femmes et de l'économie sociale et solidaire, sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de recueillir le point de vue des femmes, des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des « actrices stratégiques » (Pires, 1997) qui étaient actives dans un groupe de femmes ou au sein d'un groupe féministe entre 1995 et 1999, soit au moment de l'implantation de Comités régionaux d'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cinq femmes ont été interviewées au cours du printemps et de l'été 2012. Ces entrevues ont été réalisées à l'aide d'un guide d'entrevue comprenant des questions ouvertes portant sur trois thèmes : 1) Le rapport entre les groupes de femmes et l'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean ; 2) Leur propre interprétation de la place passée et actuelle des groupes de femmes au sein de l'économie sociale et solidaire ; 3) L'apport actuel des groupes de femmes au sein de l'économie sociale et solidaire et de l'économie en général.

Évidemment, un aussi petit échantillon ne vise pas à représenter l'ensemble des positions face à l'économie sociale et solidaire ni à généraliser à l'univers entier de l'action féministe les enseignements de nos informatrices – ce qui, de toute façon, ne saurait être l'apport d'une

---

<sup>26</sup> Inutile d'aligner les références : le livre édité par Guérent, Hersent et Fraisse (2011) comporte une bibliographie de plus de 40 pages.

recherche qualitative. Par contre, ces entretiens peuvent servir à donner des pistes, à suggérer des hypothèses de recherche et à soulever des questions. Nous présentons moins des « résultats de recherche » qu'un moment dans la dynamique d'une interrogation qui nous semble nécessaire dans une conjoncture marquée par l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire et par un certain essoufflement de son potentiel transformateur. En écoutant celles qui ont été des témoins privilégiés des vingt dernières années, il faut chercher non des réponses, mais de meilleures façons de poser les questions : chercher à quels silences renvoient leurs réflexions.

Pour présenter les interprétations de ces informatrices, quelques indications seront d'abord apportées sur la notion d'économie sociale et solidaire et sur le contexte de la région où elles vivent. Nous présenterons ensuite les trois hypothèses centrales qui peuvent être formulées à partir de leurs déclarations. La conclusion indiquera quelques pistes ultérieures d'interrogation.

### **Mise en contexte**

Comment comprendre l'économie sociale et solidaire et comment aborder le mouvement des femmes ? Plusieurs définitions désignent les alternatives à l'économie de marché, mais ces concepts, qui recouvrent des réalités similaires, ne sont pas nécessairement équivalents (Azam, 2003; COCES, 1996). Au Québec, c'est l'appellation « économie sociale » qui a été choisie pour définir l'entrepreneuriat collectif et le secteur économique qu'il constitue. Celui-ci se distingue des logiques marchandes ou étatiques (le fameux « ni l'État, ni le marché ») (Aubry et Charest, 1999; Lamoureux, 1998). Cette notion étant floue, complexe et encore débattue, il n'existe pas vraiment de consensus sur ce qui se situe dedans et dehors (Tremblay et coll., 2011). Ainsi, les formes empiriques et juridiques de l'économie sociale et solidaire varient : coopératives, mutuelles, OBNL, organisations communautaires.

Nous recourrons à la définition opérationnelle du Chantier de l'économie sociale<sup>27</sup> : l'économie sociale est composée des entreprises et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif. Elles se caractérisent par une autonomie de gestion par rapport à l'État, par des processus de décision démocratiques ainsi que par une répartition de leurs surplus fondée sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective et sont orientées vers des finalités sociales (Tremblay et coll., 2011; Chantier de l'économie sociale, 2013). En outre, l'économie sociale et solidaire peut être mieux saisie si on s'intéresse à ses objectifs (démocratie, création d'emplois et réponse à des besoins sociaux) et ses valeurs (solidarité, égalité, rentabilité sociale) (COCES, 1996).

L'économie sociale et solidaire telle qu'on la connaît aujourd'hui au Québec est née au sein du mouvement communautaire, inspirée du développement économique communautaire et de l'idée de la démocratisation de l'économie, avant même que le concept soit popularisé après 1995. Elle s'est superposée à des expériences déjà existantes (Côté, 2011).

---

<sup>27</sup> Créé en 1999, le Chantier de l'économie sociale est une corporation sans but lucratif qui travaille à la concertation entre acteurs de l'économie sociale et en fait la promotion.

L'une des particularités québécoises de l'économie sociale et solidaire est que le mouvement des femmes l'a remise à l'agenda politique lors de la Marche de 1995, dans un contexte de crise de l'État-providence qui provoquait d'importants débats. À droite, on critiquait l'interventionnisme étatique, on souhaitait son retrait vers des fonctions liées à la loi et l'ordre et on se rabattait sur l'idée de *workfare*. À gauche, à l'époque comme maintenant, on observait plutôt la montée d'un discours sur l'autonomie, axé sur l'*empowerment* et le *welfare* (Lamoureux, 1998). Ce secteur représente aujourd'hui plus de 7 000 entreprises collectives, qui génèrent plus de 150 000 emplois avec un chiffre d'affaires de 17 milliards de dollars, ce qui représente 8 % du PIB québécois (Chantier de l'économie sociale, 2013).

Quant au mouvement des femmes<sup>28</sup>, on doit souligner sa pluralité : les groupes que l'on considère comme en faisant partie présentent divers degrés de radicalisme, d'influence sur les représentations et positions des femmes et ils œuvrent dans des champs d'activités variés. On doit noter son importance et son ancrage particulier au Québec ; il existe près de 1 500 groupes ou associations (comités femmes des syndicats, ou des partis politiques, groupes féministes, centre de femmes immigrantes, groupes d'entraide, féministes d'État, chaires de recherche en études féministes, centre de lutte aux agressions sexuelles, etc.) et quelques mouvements de jeunes féministes (Descarries, 2007).

Le regard féministe sur l'économie remet en question certaines notions de l'économie orthodoxe : la définition du travail, ses finalités, les notions de marché et de profit, et la surexploitation des ressources qui accompagne souvent l'exploitation des personnes (Alarie, 2013; Barker et Kuiper [dir.], 2003). Au Québec, les revendications du mouvement des femmes en ce qui concerne les infrastructures sociales relevaient de cette vision hétérodoxe de l'économie et elles visaient à favoriser l'accès au marché de l'emploi des femmes et améliorer leurs conditions d'emploi. La proposition d'économie sociale et solidaire s'est donc inscrite dans cette vision de l'économie qui propose la reconnaissance du travail invisible et qui remet en question la position des femmes dans l'économie.

Il s'agit d'un enjeu particulièrement sensible au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Située dans la partie nord du Québec, cette région est le troisième plus vaste territoire de la province avec une superficie de 106 508 km<sup>2</sup> dont la majorité est en terre ferme (95 893 km<sup>2</sup>). Cette région est plus urbaine dans la sous-région du Saguenay et plus rurale dans celle du Lac-Saint-Jean. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'on retrouve 51 localités et une communauté autochtone, mais la population se concentre majoritairement autour du pôle urbain de Saguenay. En 2012, la densité moyenne de la population était de 2,8 habitants par km<sup>2</sup>. (Institut de la statistique du Québec, 2013). Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, cette région comptait 269 396 habitants dont 18 % étaient âgés de 65 ans et plus. En 2012, l'âge moyen des citoyens vivant au Saguenay-Lac-Saint-Jean était de 42,8 ans comparativement à 41,0 pour l'ensemble des Québécois. L'Institut de la statistique du

---

<sup>28</sup> La notion du mouvement des femmes inclut le mouvement féministe, mais ne s'y réduit pas : le mouvement des femmes inclut des groupes composés de femmes, engagées dans l'amélioration des conditions de vie des femmes alors que le mouvement féministe concerne des groupes et regroupements engagés dans la transformation sociale des rapports de genre, qui remettent en question la division sociale des sexes (Descarries, 2007). Ainsi, la notion de mouvement des femmes constitue une catégorie large, qui repose tant sur le « féminin » que le « féministe ».

Québec estime qu'entre 2012 et 2031, il y aura une baisse de 7,0 % de la population, malgré le fait qu'en 2011-2012 le solde migratoire interrégional a été de 332 personnes. Toutefois, au cours des années 2007 à 2010, 1 503 citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont quitté la région pour s'installer ailleurs au Québec. Selon certains (Proulx, 2007 : 31-33), la principale ville de la région connaît une stagnation économique qui ralentit l'ensemble. Il est certain que son importance démographique (près de la moitié de la population de la région y réside) ne va pas sans lui accorder un rôle social et politique qu'on a de la difficulté à évaluer, mais qui ne saurait faire de doute.

En 2012, le taux d'activité de la population (nombre total d'individus occupant un emploi ou sur le chômage sur l'ensemble des individus âgés de 15 ans ou plus) était de 60,9 % tandis que le taux d'emploi (nombre de personnes occupant un emploi rémunéré sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus) se situait à 55,9 %. Pour la même période, 8,1 % de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean était en chômage, taux légèrement supérieur à celui de la moyenne québécoise (7,8 %). En 2012, la majorité des emplois (73 %) disponibles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean était dans le secteur tertiaire (commerce, services de soins et assistance, hôtellerie, transport, etc.) tandis que 21 % provenaient du secteur secondaire (construction et industrie) et 5 % se retrouvaient dans le secteur primaire (exploitation forestière, mines, pêche et agriculture). En 2011, le revenu disponible des ménages par habitant au Saguenay-Lac-Saint-Jean était moins élevé qu'au Québec (23 887 \$ comparativement à 25 646 \$) et 6,0 % des familles de cette région avaient un faible revenu, comparativement à 9,3 % au Québec. Cependant, l'activité économique et la masse salariale du Saguenay-Lac-Saint-Jean se concentrent principalement autour de l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles où se retrouvent les meilleurs salaires et les meilleurs emplois, des secteurs qui regroupent des emplois traditionnellement masculins, et où l'on retrouve une plus faible présence de femmes travaillant dans ces secteurs que dans l'ensemble du Québec (CSF, 2011).

En résumé, ces statistiques nous montrent que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean vit une baisse démographique, qu'il y a moins d'emplois que dans le reste du Québec et que les salaires sont plus bas qu'ailleurs. Jusqu'à présent le modèle économique dominant de cette région, celui de la grande entreprise industrielle, n'a pas favorisé l'intégration des femmes au marché de l'emploi de façon aussi importante que dans les autres régions du Québec. Les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean apparaissent parmi les plus pauvres au Québec et l'écart de revenu entre les femmes et les hommes de la région est l'un des plus importants (Giroux, 2013 : 10). Ce modèle est présentement en déclin, les grandes entreprises industrielles connaissant une vague d'innovations technologiques qui leur permet d'augmenter leur productivité et d'embaucher moins de personnes (Proulx, 2007), ce qui ne peut que nuire aux organisations traditionnelles défendant les travailleurs. La région est en mutation progressive vers une économie tertiaire; on peut penser que cela augmentera la participation des femmes au marché du travail, mais il s'agit encore d'une tendance plus que d'un mouvement assuré, les données actuelles ne laissant pas vraiment envisager une telle évolution.

En effet, on note que pour la plupart des statistiques économiques, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes. Ainsi, en 2012, le taux d'activité des femmes se situait à 55,3 % tandis que celui des hommes était de 66,5 %, celui de l'emploi était de 51,4 % pour les femmes et de 60,5 % pour les hommes. Il est malheureusement plus difficile pour les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la recherche d'un emploi de réintégrer le marché du travail, car en 2012, la durée moyenne du chômage des femmes était de 29,4 semaines et celle des hommes à 16,6 semaines. Les données de l'Institut de la statistique du Québec montrent également une différence importante entre les hommes et les femmes en ce qui a trait au salaire hebdomadaire moyen, car en 2012, ce salaire était de 924,16 \$ pour les hommes tandis que les femmes ne gagnaient que 602,17 \$.

En ce qui a trait à la gouvernance des femmes au sein des entreprises et des institutions démocratiques, un récent document produit par le gouvernement du Québec (2013) montre qu'en février 2012, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les femmes sont minoritaires au sein de la plupart des instances décisionnelles et consultatives que l'on retrouve au sein de cette région à l'exception des commissions scolaires (68,2 %), de l'Université (57,1 %) et des Forums jeunesse (56,3 %). En contrepartie, les femmes n'occupaient que 14,3 % des sièges du conseil d'administration à la Conférence régionale des élus, 19,0 % dans les Centres locaux de développement et 24,7 % au sein des conseils municipaux.

En 2011, on retrouvait au Saguenay-Lac-Saint-Jean 38 groupes de femmes, dont 13 associations régionales et 25 locales. On recensait également en 2012, 244 organismes communautaires, faisant partie du tissu associatif régional, dont 199 avaient des activités liées à la santé et aux services sociaux. Concernant l'économie sociale et solidaire, on dénombrait en 2008, 496 organismes et entreprises d'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Tremblay et coll., 2010). Parmi ceux-ci se trouvaient des coopératives, des organismes à but non lucratif et des groupes communautaires ayant ou non un volet d'économie sociale<sup>29</sup>.

Toutes ces données démontrent l'importance de s'interroger sur les liens complexes et difficiles entre les femmes et le monde économique. Ils montrent du même coup qu'il faut aussi considérer le lien entre elles et les formes alternatives d'activité économique, celles qui visent à diminuer la marginalisation des femmes et leur subordination.

### **La distance entre l'économie sociale et le mouvement des femmes**

Il y a un certain consensus chez nos informatrices sur le fait qu'il existe maintenant une distance, installée graduellement, entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes, alors qu'auparavant, ce dernier était au cœur de l'économie sociale et solidaire. Cependant, les raisons de la distanciation évoquées sont multiples et ne font pas toujours consensus. Alors que certaines parlent du retrait volontaire du mouvement des femmes, d'autres mentionnent plutôt qu'il a été peu à peu mis à l'écart par l'économie sociale et solidaire : « mais ce n'est pas le mouvement des femmes qui s'est éloigné, c'est l'économie sociale. » (Entrevue 5).

---

<sup>29</sup> Les groupes communautaires qui n'ont pas de volet d'économie sociale et solidaire, mais qui s'identifient à l'économie sociale et solidaire sont considérés également dans ce nombre.

Dans la partie qui suit, nous présenterons trois pistes de réflexions sur l'évolution des liens entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes. Ce sont des suggestions d'interprétation et elles doivent être prises comme des interrogations, plutôt que des résultats de recherche formels.

### ***1. Le projet porté par l'économie sociale et solidaire est plus près de l'économie que du social ?***

Il s'agit du sujet sur lequel les informatrices se sont prononcées le plus longuement. En premier lieu, il semble que le projet initial porté par l'économie sociale et solidaire se soit modifié à travers les années au profit de la « dimension économique », pour reprendre les termes de l'une d'entre elles. Les objectifs soutenus au départ par l'économie sociale et solidaire, qui étaient de proposer une vision alternative au modèle économique en vigueur et de mettre de l'avant des projets de développement social axés sur les besoins sociaux, la solidarité et l'équité, s'accordaient très bien aux objectifs pratiques recherchés par le mouvement des femmes : « (...) je pense qu'au début, on était près de l'économie sociale parce que ça correspondait (...) à nos valeurs, puis à notre façon de voir les choses (...), le mouvement des femmes a été impliqué dans les débuts de l'économie sociale, avec les gouvernements (...). » (Entrevue 1).

En effet, l'un des principaux axes de revendication du mouvement des femmes était de répondre aux besoins immédiats des femmes (Côté et coll., 2005). Il désirait améliorer la qualité des emplois qu'elles occupaient, favoriser leur accès au marché de l'emploi et contribuer au développement de communautés et de collectivités en santé (COCES, 1996). Lors des premières années de l'économie sociale et solidaire, cette revendication s'est traduite, entre autres, par l'obligation d'accorder 75 % des emplois créés par les projets d'économie sociale et solidaire à des femmes.

Toutefois, avec le temps et l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, l'aspect économique a pris plus d'importance que les objectifs sociaux : « Mais justement dans toute cette évolution-là, il y a eu le caractère économique qui a plus ressorti que le caractère social » (entrevue 2). Certaines affirment même que l'économie sociale et solidaire est devenue un bailleur de fonds et qu'elle ne favorise pas vraiment le financement des groupes de femmes. De même, l'une d'elles mentionne que les organismes communautaires doivent développer des projets qui ont une certaine rentabilité économique pour avoir accès aux fonds de support à l'économie sociale et solidaire, alors que ce n'était pas l'idée de départ évoquée par le mouvement des femmes qui revendiquait plutôt des infrastructures sociales porteuses d'activités économiques.

L'économie sociale et solidaire semble donc être devenue moins « solidaire » qu'il n'était envisagé au départ. Elle apparaît avoir parcouru la même trajectoire que les politiques de développement local et avoir pris un « virage entrepreneurial » où les préoccupations autres que la rentabilité financière occupent la portion congrue. Elle semble devenue une forme d'entreprise et non un outil instrumentalisant l'action économique au profit d'une visée d'amélioration des conditions sociales. Soumises aux mêmes règles de rentabilité à court terme (et même à plus



court terme que les formes plus classiques d'entreprises) et évaluées de la même façon, les organisations de l'économie sociale et solidaire semblent moins pouvoir tenir compte des contraintes particulières vécues par les acteurs (et actrices) marginalisé-e-s de l'économie dominante.

Cela devient manifeste lorsqu'on voit que l'accent mis sur la rentabilité des projets s'est également traduit par des modifications au sein des structures décisionnelles de l'économie sociale et solidaire. Selon certaines des informatrices, la collaboration, la démocratie et la participation sociale, qui étaient des caractéristiques proposées par le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES), ont tranquillement laissé place à un modèle plus rigide et moins participatif, soi-disant afin de favoriser l'efficacité et la rentabilité. Ne se retrouvant plus autant dans ce modèle, les représentantes du mouvement des femmes ont diminué leur participation à ces structures :

J'ai été sur un comité pendant quelques mois pour des projets en économie sociale. [...] j'avais de la difficulté parce que c'était analysé avant d'arriver au comité [...] c'était comme réglé, si on veut, avant que ça arrive au comité. [...] Ces structures-là, ça m'a toujours un peu dérangée. Je n'ai pas le temps de perdre mon temps là-dedans. (Entrevue 1).

Cette évolution vers la primauté de la rentabilité économique des projets va à l'encontre du modèle d'économie sociale et solidaire proposé à l'origine par le mouvement des femmes, axé davantage vers la solidarité et l'équité. Ainsi, la vision d'une économie hétérodoxe promue par le mouvement des femmes semble avoir moins sa place au sein du projet actuel de l'économie sociale et solidaire, alors qu'au départ, le mouvement des femmes voyait dans l'idée de juxtaposer l'économie et le social, un concept innovant qui permettrait de promouvoir une autre conception de l'économie, d'avoir une reprise de pouvoir sur les économies locales et de prendre les rênes d'un développement social, équitable et solidaire : « (...) l'idée d'accoler le mot économique au mot social (...), je trouvais ça très 21<sup>ème</sup> siècle, très révolutionnaire (...), ça faisait partie de tout comment on voulait que le développement soit durable, que le développement soit à la hauteur des humains. » (Entrevue 5).

Le déplacement du projet porté par l'économie sociale et solidaire vers une plus grande importance de la rentabilité économique au désavantage du volet social est donc une piste d'explication de l'évolution du rapport entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire qui demande à être approfondie<sup>30</sup>.

Il faut ajouter ici que l'économie sociale et solidaire s'est institutionnalisée constamment depuis sa mise en œuvre au milieu des années 1990. D'abord, avec la Politique de soutien au développement local et régional (loi 97), le rôle de gérer localement les fonds destinés à l'économie sociale et solidaire a été confié aux Centres locaux de développement (CLD). Dès ce moment, il appert que la vision entrepreneuriale de l'économie sociale et solidaire a été

---

<sup>30</sup> S'il faut en croire la réaction de Demoustier (2013) au projet de loi français sur l'économie sociale, il s'agit là d'une dérive qui n'affecte pas que le Québec.

dominante et que l'aspect du développement de l'économie sociale et solidaire lié au genre a été peu à peu relégué aux oubliettes (Côté et Fournier, 2005). Par la suite, ce sont les Conférences régionales des élus (CRÉ) qui sont devenues les gestionnaires des ententes permettant de financer les activités des pôles régionaux d'économie sociale et solidaire créés au milieu des années 2000 dans chacune des régions administratives du Québec. Enfin, le dernier pas vers l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire demeure l'adoption par le gouvernement du Québec en 2013 d'une loi-cadre (loi 27) sur l'économie sociale et solidaire. Selon les termes utilisés dans le communiqué gouvernemental, « la loi-cadre assurera la reconnaissance des entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles et OBNL à vocation marchande) par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. » (Portail Québec, 2013). Cette loi-cadre représente ainsi, pour certains acteurs de l'économie sociale et solidaire, une « ultime reconnaissance » (St-Onge, 2013) de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, elle soulève aussi des enjeux et des tensions entre les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment entre ceux qui proviennent du mouvement associatif et ceux qui proviennent du mouvement coopératif et surtout entre une économie sociale plus orientée vers l'aspect économique et marchand et une économie solidaire plus citoyenne, moins institutionnalisée et plus axée vers le social.

## ***2. L'économie sociale est-elle toujours un projet féministe ?***

En deuxième lieu, on peut penser que l'économie sociale et solidaire n'est plus un projet aussi féministe qu'à ses débuts. Lors de la Marche de 1995, la transformation des rapports sociaux de sexe faisait partie des revendications stratégiques du mouvement des femmes (Côté et coll., 2005), qui avait vu dans l'économie sociale et solidaire un moyen d'action intéressant, grâce à son caractère innovant et à son potentiel de transformation sociale.

Selon les interlocutrices, la dimension du genre n'est plus une priorité au sein de l'économie sociale et solidaire et elle ne fait plus partie du projet qu'elle porte, alors qu'au début, elle était présente dans la mise sur pied des programmes et des politiques (Côté, 2011). Selon une des répondantes, très peu de groupes de femmes dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont développé des volets d'économie sociale et solidaire, seuls les groupes en employabilité ayant pu tirer leur épingle du jeu.

Par ailleurs, on ne retrouverait guère le discours féministe au sein des structures décisionnelles, pas plus qu'auprès des travailleuses de l'économie sociale et solidaire. « Est-ce que peut-être que le discours n'est plus la même chose que dans le temps. Le discours est peut-être plus général que spécifique à cet égard-là. » (Entrevue 2). En ce moment, peu de groupes de femmes sont présents dans les instances décisionnelles, alors qu'ils en étaient un acteur important au début, lorsque le Conseil régional d'économie sociale avait le mandat de développer l'économie sociale et solidaire. Certes, quelques femmes siègent au sein de ces instances, mais elles n'y siègent pas comme représentantes du mouvement des femmes : « Ça dépend qu'est-ce qu'on veut dire, mouvement des femmes, si c'est des groupes vraiment de femmes, je n'ai pas vu beaucoup en général la présence de groupes de femmes. » (Entrevue 2).

Certaines interlocutrices discutent aussi la place du discours féministe dans la société. Elles soulignent son caractère minoritaire et affirment qu'il est par conséquent plus difficile de se coaliser et de porter ce point de vue dans les instances de l'économie sociale et solidaire et au sein de la société en général. De plus, selon certaines, les femmes que l'on retrouve dans des postes décisionnels le font rarement de façon féministe, c'est-à-dire qu'elles ne remettent pas en question les rapports de genre. Elles vont plutôt s'y insérer et reproduire le modèle proposé, soit un modèle axé sur la rentabilité économique et l'efficacité. « Il y a peu de femmes à travers le monde qui ont cette place-là, puis qui le font de façon féministe. Parce qu'être une femme (...) ça ne veut pas dire qu'on le fait de façon féministe. C'est deux affaires différentes » (Entrevue 5). Toutefois, il faut souligner que ces points ressortent principalement des propos des interlocutrices qui sont très impliquées au sein du mouvement des femmes. Bref, cette absence du discours féministe et de la dimension du genre au sein de l'économie sociale et solidaire est également une piste à explorer.

### ***3. Où en sont la valorisation et la reconnaissance du travail réalisé par les femmes ?***

Troisièmement, le mouvement des femmes a longtemps travaillé pour la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par les femmes. En articulant autrement l'économie et le social, on pouvait donner une valeur économique au travail effectué par les femmes et, surtout, rendre visible leur apport économique.

Comme l'économie sociale et solidaire a été un excellent véhicule pour porter ce message et le faire entendre, il y a eu des retombées positives pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par exemple, on peut mentionner une prise de conscience par les groupes communautaires des compétences de leurs travailleuses et une meilleure valorisation de leur scolarisation. Toutefois, selon certaines répondantes, le mouvement des femmes ne l'utilise plus assez comme véhicule alors qu'elle demeure un bon levier pour parler de cette question. Le mouvement devrait être plus présent dans la sphère économique, dont l'économie sociale et solidaire, et il devrait y parler davantage de la valeur économique du social et du travail effectué par les femmes puisque cet enjeu demeure d'actualité.

C'est aussi important, à mon avis, de dire la valeur qu'on a au niveau économique, la place qu'on veut prendre au niveau économique, puis comment on doit le prendre, puis qu'est-ce qu'il faut pour le prendre. [...] je pense que c'est un véhicule qui est plus actuel que jamais. [...] on ne le fait pas assez. J'ai beaucoup peur du repli que je sens des groupes de femmes par rapport à la dimension justement du développement économique, de la place qu'on doit prendre en développement économique. (Entrevue 5).

Effectivement, des inégalités entre les femmes et les hommes liées à la dévalorisation du travail effectué par les femmes existent toujours (par exemple l'écart salarial entre les secteurs d'emploi traditionnellement féminins ou masculins, comme nous l'avons vu). Il semble que cette préoccupation ne fasse plus partie du discours de l'économie sociale et solidaire. Comme si, après que le travail des femmes et sa valeur aient été rendus visibles, ils étaient redevenus invisibles, ainsi que le dénote cet extrait :

Ça me fait penser au travail invisible des femmes. J'ai l'impression que c'est comme si on a eu le spot [...], sur la contribution économique qu'on avait comme mouvement, comme contribution sociétale, que ça avait une valeur économique [...]. Là, c'est comme si c'est devenu comme le travail invisible des femmes encore une fois, c'est correct, c'est là, on sait que c'est important, mais on n'en parle plus. (Entrevue 5).

Pourtant, les emplois souvent offerts aux femmes en économie sociale et solidaire sont des métiers moins valorisés et moins bien payés, alors que l'économie sociale et solidaire avait été mise de l'avant comme une mesure féministe qui permettrait aux femmes d'avoir plus de contrôle sur leurs espaces économiques (COCES, 1996). D'ailleurs, il semble se dessiner une forme de division sexuelle du travail au sein de l'économie sociale et solidaire. Les femmes, qui représentent la très grande partie de la main d'œuvre des entreprises d'économie sociale et solidaire, se retrouvent principalement dans la *nouvelle* économie sociale et solidaire, soit le « secteur social » (Tremblay et coll., 2010; Diadiou et coll., 2013). Or, les salaires au sein de ce secteur sont moindres que ceux de l'ancienne économie sociale et solidaire (les coopératives forestières et agricoles), tout comme est différente la reconnaissance sociale entre ces domaines d'emploi. Cette réalité est également soulevée par Côté, qui indique que les hommes se retrouvent en plus grand nombre « *au sommet de la pyramide décisionnel* ». De plus, selon cette dernière, il y a eu moins de création ou de consolidation d'emplois à temps plein dans la deuxième vague de l'économie sociale et solidaire (Côté, 2011). Dans cette perspective, il est pertinent de se demander si l'économie sociale et solidaire contribue à la prospérité et à l'autonomie économique des femmes ? Améliore-t-elle réellement les conditions d'emploi des femmes ? La faible préoccupation envers la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par les femmes nous semble être une piste d'analyse qui mériterait d'être approfondie.

Cependant, les interlocutrices moins directement liées au mouvement des femmes mentionnent que l'économie sociale et solidaire offre la possibilité d'améliorer les conditions de vie des femmes notamment au travers de l'action des groupes communautaires qui ont intégré un volet d'économie sociale et solidaire et qu'en ce sens, elle porte un potentiel de changement social. Elles considèrent l'économie sociale et solidaire comme une source de financement pour améliorer les conditions de vie et d'emploi des femmes qui travaillent dans les organismes communautaires.

[...] c'est un moyen pour les femmes, mais aussi pour toutes les [...] communautés de se prendre en main puis de [...] collectiviser un peu la richesse parce que dans le fond, c'est ça un peu. C'est avoir du contrôle aussi, avoir plus de contrôle sur nos conditions de vie, nos conditions de travail. (Entrevue 2).

En ce sens, l'économie sociale et solidaire aurait aidé davantage les groupes communautaires issus du tissu associatif, qui voient là un moyen de diversifier leur financement<sup>31</sup>, plus qu'elle ne l'aurait fait pour les groupes de femmes, qui ont été pourtant à l'origine de l'émergence de l'économie sociale et solidaire au Québec dans les années 1990.

---

<sup>31</sup> Certains groupes communautaires développent en effet, un volet d'économie sociale et solidaire qui leur permet de tarifier une partie de leurs services, tout en conservant le volet communautaire et gratuit associé à leur mission de base.

## Conclusion

Quelques interprétations de l'éloignement graduel entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire ont été proposées. Trois pistes sont apparues intéressantes : « l'économicisation » et l'institutionnalisation du projet de l'économie sociale et solidaire, l'amointrissement de sa portée féministe et le moindre accent sur la reconnaissance du travail des femmes. Bien qu'il soit difficile de déterminer laquelle de ces hypothèses est la plus prégnante, certaines conclusions se dégagent de cette recherche exploratoire sur les groupes de femmes et l'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En premier lieu, il semble bien que l'institutionnalisation constante de l'économie sociale et solidaire depuis sa réémergence en 1995, ne soit pas étrangère à une orientation axée davantage vers la dimension entrepreneuriale de l'économie sociale et solidaire, car la vocation marchande de l'économie sociale et solidaire y apparaît privilégiée et consacrée de façon plus marquée à mesure que l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire s'accroît. Ce « pragmatisme » revendiqué semble devoir se payer par un affadissement de son potentiel innovateur (Tremblay, 2007).

En deuxième lieu, il semble bien que l'utopie économique portée par les groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme ailleurs au Québec, c'est-à-dire une économie sociale et solidaire orientée vers les infrastructures sociales et la lutte contre la pauvreté, ait été délaissée au profit du pragmatisme économique et marchand. Les conclusions de cette recherche effectuée au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont conformes avec celles de Côté (2011) qui affirme que « l'essor du paradigme de l'économie sociale a constitué une défaite symbolique et matérielle pour le mouvement des femmes qui en avait été le catalyseur. » (Côté, 2011 : 295). Dans cette perspective, le potentiel de changement social qui était associé à l'économie sociale et solidaire mise de l'avant par le mouvement des femmes apparaît de plus en plus mince. Tout au plus, il apparaît que l'économie sociale et solidaire a permis à certains organismes du tissu associatif de diversifier leur financement par la tarification d'une partie de leurs services ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, pour revenir à la question posée au début de ce texte, sur l'économie sociale et solidaire comme utopie économique, il semble que le projet d'une économie hétérodoxe portée par le mouvement des femmes soit de plus en plus hors d'atteinte. En effet, l'idée de réunifier les dimensions sociales et économiques par la mise en place d'entreprises d'économie sociale et solidaire semble de plus en plus compromise par une vision economiciste de l'économie sociale et solidaire, la dimension sociale de l'économie étant reléguée encore une fois au second plan. En ce sens, l'économie sociale et solidaire apparaît davantage comme un modèle d'affaires associatif faisant partie du grand giron de l'économie-monde où coexistent plusieurs types d'économie allant de l'économie néolibérale et globalisée à la petite économie locale et associative. Malgré cela, le mouvement de l'économie sociale et solidaire n'étant pas unitaire, il existe toujours une économie solidaire plus citoyenne et plus axée vers le social qui est porté par les femmes, mais aussi par les jeunes, les groupes écologistes et d'autres groupes de la société civile qui prônent encore l'utopie de transformer l'économie néolibérale par une économie plus solidaire et plus socialement encadrée. Il faudra observer dans les prochaines années l'avancée de ces organisations au Québec.

## Références bibliographiques

- Alarie, M.H. (2013). Pour une vision féministe de l'économie : seule une économie alternative mettra fin aux abus. *Le Devoir*, G-4, 27 octobre.
- Aubry, F. et J. Charest (1999). *Développer l'économie solidaire – Éléments d'orientation*. Document déposé au Conseil confédéral de la CSN.
- Azam, G. (2003). Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? *Revue du MAUSS* (2), 151-161.
- Barker, D. K. et E. Kuiper (dir.) (2003). *Towards a feminist philosophy of economics*. Londres : Routledge.
- Bélanger, L. et D. Fournier (1997). Économie sociale et solidaire. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 3 (2), 144-155.
- Belleu, J. (1997). L'économie sociale au Québec : Une perspective partielle et partielle d'une féministe du Nord. Dans *Simposio internacional « Globalizacion de la solidaridad »*, Lima.
- Blumer, H. (1969). Social movements. Dans B. Mclaughlin (dir) *Social movements* (pp. 8-29). New York: The Free Press.
- Case, J. (1979). *Coops, communes and collectives. Experiments in social change in the 1960s and 1970s*. New York: Pantheon.
- Chantier de l'économie sociale (2013). Repéré à <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=867>.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (1996). *Entre l'espoir et le doute*. Québec : rapport déposé à la ministre d'État de l'Emploi et la Solidarité et ministre responsable de la condition féminine.
- Conseil du statut de la femme (2011). *Fiche socio-économique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- Côté, D. (2011). Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise. Dans I. Guérin, M. Hersent et L. Fraisse (dir.) *Femmes, économie et développement : entre résistance et justice sociale* (pp. 283-312). Paris : ERES/IRD.
- Côté, D., D. Fournier et M-C. Maurice (2005). *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Montréal*. Conférence de l'ORÉGAND, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Côté, D. et D. Fournier (2005). Développement économique communautaire : le « modèle québécois » est-il sensible au genre ? *Making Waves*, 1-7.
- Demoustier, D. (2013). La construction du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma* (329) 7-15.
- Descarries, F. (2007). *Le mouvement des femmes au Québec. D'hier à aujourd'hui : revendications, enjeux et stratégie*. Conférence donnée au Réseau des femmes de la FIQ, Québec.
- Diadiou, F., M. Tremblay, P.-A. Tremblay et S. Tremblay (2013). Revitaliser les territoires grâce à l'économie sociale : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans Tremblay, P.-A. et S. Tremblay (dir.). *Penser le développement* (pp. 29-49). Chicoutimi : GRIR/UQAC.

- Gouvernement du Québec (2013). *Les femmes dans la gouvernance des entreprises et dans les institutions démocratiques-Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- Giroux, C. (2013). *Les représentations sociales de l'égalité entre les sexes et du développement régional* (Mémoire de maîtrise) UQAC, Chicoutimi.
- Granovetter, M. (2008). *Sociologie économique*. Paris : Seuil.
- Guérin, I., M. Hersent et L. Fraisse (dir.) (2011). *Femmes, économie et développement : entre résistance et justice sociale*. Paris : ERES/IRD.
- Institut de la statistique du Québec (2013). *Profils statistiques par région et MRC*. Repéré à [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_02/region\\_02\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_02/region_02_00.htm).
- Lamoureux, D. (1998). La panacée de l'économie sociale: un placebo pour les femmes ? Dans L. Boivin et M. Fortier (dir.). *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion* (pp. 25-54) Montréal : Fides.
- Laville, J.-L., B. Lévesque et M. Mendell (2006). The social economy. Diverse approaches and practices in Europe and Canada. *Cahiers de l'ARUC-ÉS* (C-11-2006).
- Levitas, R. (2012). *Utopia as Method: The Imaginary Reconstitution of Society*. Londres: Palgrave Macmillan.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, J. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires, (dir.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Portail Québec (2013). *Adoption du projet de loi n°27 - Loi sur l'économie sociale - Le gouvernement du Québec reconnaît l'apport de l'économie sociale*. Repéré à <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2013/10/c8999.html>.
- Proulx, M.-U. (2007). *Le Saguenay-lac-Saint-Jean face à son avenir*. Sillery : PUQ.
- St-Onge, S. (2013). Loi-cadre sur l'économie sociale : l'ultime reconnaissance ? *Kaléidoscope*, 1, (1) p. 2-4. Repéré à : <http://www.mediak.ca/loi-cadre-sur-l-economie-sociale.aspx>.
- Tremblay, P.-A. (2007). Utopies en économie sociale : la variante québécoise. Dans É. Dacheux (dir.). *Communiquer l'utopie : économie solidaire et démocratie*. (pp. 99-118). Paris : L'Harmattan.
- Tremblay, S., M. Tremblay, P.-A. Tremblay, M. Simard et S. Côté (2010). *Le portrait de l'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi/Montréal : GRIR/RQRP-ÉS.
- Tremblay, S. (2014). Le social transversal. Dans M. Robitaille & M.-U. Proulx (dir.). *Sciences du territoire, tome 2. Défis méthodologiques* (pp. 157-173). Québec : PUQ.
- Wright, E. O. (2010). *Envisioning real utopias*. Londres: Verso books.